



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Planète Enfants & Développement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Planète Enfants & Développement
53 boulevard de Charonne - 75011 Paris
Ce rapport contient 21 pages
Référence : BB/YD/AF/KD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site Internet : www.kpmg.fr

Association Planète Enfants & Développement

Siège social : 53 boulevard de Charonne - 75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association Planète Enfants & Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emploi annuel des ressources décrites dans la note F de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

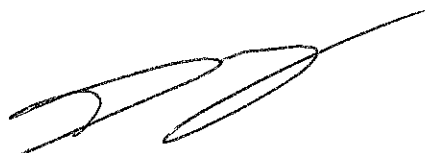
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

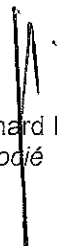
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 juin 2019

KPMG S.A.



Yves Delmas
Commissaire aux comptes



Bernard Bazillon
Associé



Association

Planète Enfants & Développement

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2018

A	- Principes, règles et méthodes comptables	3
B	- Faits marquants	3
C	- Informations relatives au Bilan.....	3
1	- Bilan actif	3
1.1	- Immobilisations corporelles – Mouvements principaux.....	3
1.2	- Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	4
1.3	- Créances	4
1.4	- Valeurs mobilières de placement	5
1.5	- Disponibilités	6
2	- Bilan Passif	6
2.1	- Fonds associatifs.....	6
2.2	- Provisions pour risques et charges.....	6
2.3	- Fonds dédiés et avances reçues.....	7
D	- Informations relatives au compte de résultat	8
1	- Produits.....	8
2	- Charges	9
E	- Autres informations	9
1	- Effectif moyen	9
2	- Informations relatives à la rémunération des dirigeants	9
3	- Information concernant le Droit Individuel à la Formation	10
4	- Information sur les honoraires du commissaire aux comptes	10
F	- Compte d'emplois annuel des ressources collectés auprès du public	10
1	- Définition des missions sociales	12
2	- Définition des ressources issues de la générosité du public.....	12
3	- Règles d'affectation et répartition des couts et ressources.....	12
4	- Contributions volontaires en nature	13

BILAN
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2018

EUROS

Actif		Exercice 2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. Ou Prov.	Montant net	2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			-	
		Frais de recherche et développement			-	
		Concessions, logiciels et droits similaires	3 832	2 050	1 772	3 049
		Fonds commercial (1)			-	-
		Autres immobilisations incorporelles			-	-
		Immobilisations incorporelles en cours			-	-
		Avances et acomptes			-	-
	Total		3 832	2 050	1 772	3 049
	Immobilisations corporelles	Terrains	26 670	-	26 670	26 670
		Constructions	226 763	162 154	64 609	179 144
		Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	49 181	20 462	28 719	30 271
		Autres immobilisations corporelles	36 738	36 496	242	769
		Immobilisations grevées de droits			-	-
		Immobilisations corporelles en cours			-	-
		Avances et acomptes			-	-
Total		339 352	219 112	120 240	236 874	
Immob. Financières (2)	Participations			-	-	
	Créances rattachées à des part.			-	-	
	Titres Immob. Activité de portefeuille			-	-	
	Autres titres immobilisés			-	-	
	Prêts			-	-	
	Autres immobilisations financières	6 128	-	6 128	4 715	
Total		6 128	-	6 128	4 715	
TOTAL I		349 312	221 172	128 140	244 639	
Actif circulant	stocks et encours	Matières premières, approvisionnement			-	
		En-cours de production, biens et services			-	
		Produits intermédiaires et finis	1 754	-	1 754	778
		Marchandises	2 882	-	2 882	2 133
	Total		4 636	-	4 636	2 911
	créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes			-	-
		Créances usagers et comptes rattachés			-	4 424
		Autres créances	170 653	53 718	116 935	520 417
	Total		170 653	53 718	116 935	524 841
	divers	Autres titres immobilisés			-	-
Valeurs mobilières de placement				-	-	
Instrument de trésorerie				-	-	
Disponibilités		945 267	-	945 267	613 840	
Charges constatées d'avance (4)		250	-	250	501	
TOTAL II		1 120 805	53 718	1 067 087	1 142 093	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices			-	-	
	Prime de remboursement des emprunts			-	-	
	Ecart de conversion actif			-	-	
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		1 470 117	274 890	1 195 227	1 386 732	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organismes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Comptabilité tenue en Euros

BILAN
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT

Au 31/12/2018

EUROS

		Passif (avant répartition)	Exercice 2018	Exercice précédent 2017	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, sub. Inv biens renouvelables)	435 292	465 304	
		Ecarts de réévaluation	-	-	
		Réserves	-	-	
		Report à nouveau	-	110 443	
		Résultat de l'exercice	127 031	140 455	
	Autres fonds associatifs	Fonds associatif avec droit de reprise			
		Apports			
		Legs et donations			
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
		Ecarts de réévaluation			
Sub.d'investissement sur biens non renouv. par l'organisme					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (commodat)					
		Total I	308 261	435 292	
Fonds dédiés	Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	-	10 000	
		Provisions pour charges	5 447	315 762	
	Fonds dédiés	- Sur subventions de fonctionnement	68 933	103 530	
		- Sur autres ressources			
		Total II	74 380	429 592	
Dettes		Emprunts obligataires convertibles			
		Autres emprunts obligataires			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
		Emprunts et dettes financières divers (3)		338	
		Avances et acomptes reçus		47	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 272	34 805	
		Dettes fiscales et sociales	46 150	49 070	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		Autres dettes	12 768	24 020	
		Produits constatés d'avance (1)	697 396	413 568	
		Total	812 586	521 848	
		Ecart de conversion - Passif (IV)			
		Total			
		Total du passif (I+II+III+IV)	1 195 227	1 386 732	
Renvois	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque				
(3) Dont emprunts participatifs					

**COMPTE DE RESULTAT
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT**

Au 31/12/2018

EUROS

		Exercice 2018	Exercice 2017	
Produits d'exploitation	Vente de marchandises	7 163	6 099	
	Production vendue	Biens	539	4 994
		Services liés à des financements réglementaires	-	-
		Autres services	7 869	13 989
	Montant net du chiffre d'affaire (dont à l'exportation) :		-	-
	Production stockée	976	1 232	
	Production immobilisée	-	-	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	-	-	
	Subventions d'exploitation	1 137 538	1 444 274	
	Reprise sur provisions (et amortissements), transfert de charges	323 888	201	
	Cotisations	56 477	32 945	
	Autres produits (1)	217 048	198 514	
	Total des produits d'exploitation		1 751 497	1 699 783
Charges d'exploitation	Marchandises	Achats	5 918	5 508
		Variation de stocks	748	797
	Matières premières et approvisionnement	Achats	-	-
		Variation de stocks	-	-
	Autres achats et charges externes (3)	507 057	500 052	
	Impôts, taxes et versements assimilés	970	959	
	Salaires et traitements	182 996	181 772	
	Charges sociales	131 440	137 469	
	Autres charges de personnel (2)	487 334	486 068	
	Dotations d'exploitation	- sur immobilisations	7 912	8 435
		- sur actif circulant : provisions	-	-
	Subventions accordées par l'association	-	-	
	Autres charges	539 826	410 422	
Total des charges d'exploitation		1 862 705	1 731 482	
Résultat d'Exploitation (I-II)		- 111 208	- 31 699	
Excédents ou déficits transférés III				
Déficits ou excédents transférés IV				
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créance d'actif immobilisée			
	Autres intérêts et produits assimilés	912	714	
	Reprises sur provisions, transferts de charges	-	-	
	Différence positive de change	2 605	7 106	
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	
Total des produits financiers		3 517	7 820	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilés			
	Différences négatives de change	7 346	29 555	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières	7 346	29 555	
Résultat financier (V-VI)		- 3 829	- 21 735	
Résultat courant avant impôt (I+II+III-IV+V-VI)		- 115 037	- 53 433	
Renvois	(1) dont : Dons	213 662	197 563	
	Legs et donation			
	Produits liés à des financements réglementaires			
	Ventes de dons en nature			
	(2) dont personnel de droit local	296 763	295 161	
(3) Y compris redevances de crédit-bail				
	immobilier			

**COMPTE DE RESULTAT(suite)
PLANETE ENFANTS & DEVELOPPEMENT**

Au 31/12/2018

EUROS

		Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opération de gestion		
	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	91	68
	Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 000	-
	Reprises sur provisions et transfert de charges	5 024	6 321
	Total des produits exceptionnels VII	70 115	6 389
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 945	-
	Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	2 061	366
	Valeur comptable s/cessions d'éléments d'actif	-	-
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	-	-
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	110 000	94 498
	Total des charges exceptionnelles VIII	117 006	94 862
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	46 891	88 472
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		39
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	103 830	105 320
	Engagement à réaliser sur ressources affectées XII	68 933	103 830
	Total des produits XIII	1 928 958	1 819 313
	Total des charges XIV	2 055 990	1 959 767
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	- 127 031	- 140 455
	Evaluation des contributions volontaires en nature		
	Produits		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

A. - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

L'association a arrêté ses comptes en respectant également le règlement n°2004-06 du 23 novembre 2004 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs qui définit la notion « d'actifs » et leurs règles de comptabilisation et traite de leur évaluation initiale. Les règles relatives à leur évaluation postérieure (amortissement, dépréciation) ont fait l'objet du règlement n°2002-10 du CRC ont également été appliquées.

L'association a procédé à la comptabilisation des fonds dédiés en respectant le règlement n°99-01 du CRC.

B. - Faits marquants

En 2018, l'association est intervenue au Burkina Faso, Cambodge, Népal et Vietnam, comme l'année précédente.

L'activité de l'association s'est répartie entre programmes d'accompagnement familial, de services à la petite enfance, d'insertion professionnelle, de protection contre les violences, et, de façon marginale de santé maternelle et reproductive.

Les charges liées aux missions sociales ont représenté 85% des dépenses, tandis que 15% des charges ont été constituées des frais administratifs, de communication et de recherche de fonds.

C. - Informations relatives au Bilan

1 - Bilan actif

1.1 - Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

En application du règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004 du CRC, la variation des immobilisations entre 2017 et 2018 se détaille comme suit (en €) :

Compte	Libellé	Total au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Total au 31/12/18
205000	Logiciels	3 832			3 832
211000	Terrain	26 670			26 670
213100	Bâtiments & Infrastructure	226 763			226 763
218100	Installations Générales	49 181			49 181
218200	Matériel de transport	11 456			11 456
218300	Mat. Bureau informatique	19 926			19 926
218400	Mobilier	5 356			5 356
Total Immobilisations		343 184	0	0	343 184

La cession des immobilisations relatives à la propriété d'Egarande, d'une valeur brute de 300.000€, est soumise à conditions telles que stipulées dans l'acte de donation.

1.2 - Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

En application du règlement n° 2002-10 du CRC, les modes et durées d'amortissements sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Infrastructure-bâtiments	Linéaire	50 ans
Installations techniques, générales	Linéaire	2 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

La variation des amortissements entre 2017 et 2018 se détaille comme suit (en €):

Compte	Libellé	Total au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Total au 31/12/18
280500	Logiciels	783	1 277		2 060
281300	Bâtiments & Infrastructure	47 619	114 535		162 154
281810	Installations Générales	18 910	1 552		20 462
281820	Matériel de transport	11 456	0		11 456
281830	Mat. Bureau informatique	19 137	547		19 684
281840	Mobilier	5 356	0		5 356
Total Immobilisations		103 260	117 912	0	221 172

Un amortissement exceptionnel de 110k€ est comptabilisé pour constater la dévaluation du bâtiment d'Egarande.

1.3 - Créances

Les autres créances, pour un montant brut de 170 653 €, se décomposent comme suit :

	Total au 31/12/17	Total au 31/12/18
Subventions à recevoir	441 699	20 000
Débiteurs divers	137 361	150 653
Produits à recevoir		
Total Brut	579 060	170 653
Dépréciation de créances	-58 643	-53 718
Total Net	520 417	116 935

- Subventions à recevoir à moins d'1 an :

Sont portées en subventions à recevoir, les subventions obtenues mais non encaissées sur l'exercice concernant des programmes en cours de développement.

- Débiteurs divers à moins d'1 an :

Le solde du compte Débiteurs divers se détaille comme suit (en €):

	31/12/2017	31/12/2018
Avances partenaires Burkina Faso	10 080	515
Avances partenaires Vietnam	1 099	11 389
Avances partenaires Népal	6 761	4 839
Avances partenaires Cambodge	35 380	62 604
Avance Personnel Terrain	188	384
Organismes sociaux (2)	10 721	10 826
Autres Créiteurs divers	1 179	5 724
Hello Asso	8 995	6 659
Alvarum	0	0
Créances & avances Personnel siège (1)	55 957	47 713
TOTAL	130 361	150 653

(1) Provisionné à hauteur de 47 713 euros

(2) Provisionné à hauteur de 6 005 euros

- Dépréciations créances

- La créance vis-à-vis d'un ancien salarié est dépréciée à hauteur de 47 713 €, en diminution de 4 725 € suite aux remboursements reçus en 2018.
- La créance sur le CFE est dépréciée à hauteur de 6 005 €.

1.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titre de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode « premier entré premier sorti ».

L'association ne détient pas de valeurs mobilières de placement au **31/12/2018**.

Pour mémoire, au **31/12/2017** les valeurs mobilières de placements s'élevaient à **0€**.

1.5 - Disponibilités

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours mensuel inforeuro de décembre 2018, soit :

Burkina-Faso	1 € =	655,957	XOF
Cambodge	1 € =	4 590,5	KHR
Etats-Unis	1 € =	1,1387	USD
Népal	1 € =	128,92	NPR
Vietnam	1 € =	26 582,95	VND

Après conversion aux taux mentionnés ci-dessus, les disponibilités nettes en banque et caisses s'élèvent à **945 267 €** au **31/12/2018** contre **613 840 €** au **31/12/2017**.

2 - Bilan Passif

2.1 - Fonds associatifs

Les fonds propres et les fonds associatifs au 31 décembre 2018 s'élèvent à **308 261 €** et sont constitués des éléments suivants :

Compte	Libellé	Comptes au 31/12/2017	Reprise	Affectation	Comptes au 31/12/2018
102	Fonds associatif sans droit de reprise	465 304		-30 012	435 292
106	Réserves	0		0	0
110	Report à nouveau	110 443		-110 443	0
120	Résultat de l'exercice 2017	-140 455	140 455	0	0
120	Résultat de l'exercice 2018	0	0	0	-127 031
	Total	435 292	140 455	-140 455	308 261

2.2 - Provisions pour risques et charges

Détail des provisions	au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	au 31/12/2018
Litige UE sur projet Dablo Pensa (1)	221 746		221 746	0
Prov. Risque prud'hommal (2)	10 000		10 000	0
Prov. Risque sur audits UE (3)	94 016		88 569	5 447
	325 762	0	320 315	5 447

(1) Ce litige avec la commission européenne provisionné à 100%, est définitivement perdu. Une perte pour créance irrécouvrable a été constatée et la provision devenue sans objet a été reprise.

- (2) Le litige portait sur une demande de requalification en contrat de travail d'un contrat de volontaire de solidarité international. Le volontaire a été débouté de ses demandes en appel, la provision devenue sans objet est donc reprise.
- (3) La provision risque sur audits UE concerne le niveau maximum de risque suite aux audits réalisés en 2017 et début 2018 sur des projets clôturés (montant des dépenses auditées : 6 158 602 euros). Ces audits ce sont soldés par le reversement à l'UE de 28K€ en 2018. Le dénouement du dernier audit reste provisionné à hauteur de 5447€.

2.3 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à **68 933 € au 31/12/2018** contre **103 830 € au 31/12/2017**, et se présentent de la façon suivante :

- Décomposition par pays

Pays	Fonds dédiés au 31/12/2017	Fonds affectés en 2018	Charges sur projets	Fonds dédiés au 31/12/2018
Burkina Faso	0	258 964	248 216	10 748
Cambodge	54 870	580 681	577 366	58 185
Népal	48 960	283 376	332 336	0
Vietnam	0	195 106	195 106	0
TOTAL	103 830	1 318 128	1 353 025	68 933

- Produits constatés d'avance

Le solde du compte « produits constatés d'avance » (montant total de **697 396 €** concerne des subventions reçues en 2018 et se détaille comme suit :

Origine	pays	Produits constatés d'avance au 31/12/2018
Fonds publics	Burkina Faso	156 793,00
	Cambodge	104 863,00
	Népal	121 806,00
	Vietnam	54 383,00
Fonds privés	Burkina Faso	80 990,00
	Cambodge	119 589,00
	Népal	44 638,00
	Vietnam	14 334,00
Total		697 396,00

2.4 - Dettes fournisseurs & comptes rattachés

Le poste « Dettes fournisseurs & comptes rattachés » comprend les factures non parvenues ou non arrivées à échéance, liées à l'activité courante de l'association. Elles sont toutes à échéance de moins d'un an. Le solde de ce compte s'élève à **56 272 € au 31 décembre 2018** contre **34 805 € au 31 décembre 2017**.

2.5 - Dettes fiscales et sociales

Le poste « Dettes fiscales et sociales » se décompose comme suit (en €):

	31/12/2017	31/12/2018
Rémunérations dues	1 057	1 057
Organismes sociaux	24 442	21 748
Provision congés payés	22 573	22 323
Etats et autres collectivités publiques	39	39
Formation continue	959	970
TOTAL	49 070	46 138

2.6 - Autres dettes

Les autres dettes ont évolué comme suit (en €)

	31/12/2017	31/12/2018
Partenaires	2 833	1 979
Créditeurs divers	3 731	392
Solde sur projet à rétrocéder	17 456	10 398
TOTAL	24 020	12 768

D. Informations relatives au compte de résultat

1 – Produits

Les produits par financeur s'élèvent à :

Financeur	2017	%	2018	%
Agence Française de Développement	610 629	35,9%	421 024	24,0%
Subventions locales d'origine publique	48 978	2,9%	52 726	3,0%
autres subventions publiques	72 133	4,2%	172 566	9,9%
Fondations & mécénat d'entreprise	106 242	6,3%	115 854	6,5%
Autres fondations	440 007	25,9%	243 303	13,9%
Associations	71 191	4,2%	74 071	4,2%
Subventions locales d'origine privée	109 107	6,4%	91 531	5,2%
donateurs privés	216 915	12,8%	263 449	15,0%
divers	24 582	1,4%	23 191	1,3%
Ajustements années antérieures			293 780	16,8%
TOTAL	1 699 783	100%	1 751 497	100%
Fonds dédiés	105 320		103 830	
produits financiers	7 820		3 517	
produits exceptionnels	6 389		70 115	
TOTAL PRODUITS	1 819 313		1 928 958	

Les produits d'exploitation intègrent 293 780 € de reprise de provisions : 221 746 de créances irrécouvrables (litige avec l'Union Européenne datant de 2012) et 72 034 euros de reprise de provisions pour risques devenues sans objet (risque de reversement à l'UE et provisions Prud'hommes).

2 – Charges

La répartition des charges 2018 par destination est la suivante (en €) :

	2017		2018	
	montant €	en % (hors ajustements)	montant €	en % (hors ajustements)
Burkina Faso	438 930	22%	240 758	14%
Cambodge	518 873	26%	565 998	33%
Népal	440 894	22%	320 644	19%
Vietnam	239 504	12%	215 204	12%
France	2 281	0%	25 006	1%
Coordination multi-pays	61 615	3%	95 035	6%
Total Missions	1 702 096	87%	1 462 645	85%
Total Siège	257 671	13%	261 598	15%
Ajustements			331 746	
TOTAL GENERAL	1 959 767		2 055 990	

Les charges 2018 par pays intègrent des éléments exceptionnels : l'abandon des recours vis-à-vis de l'UE sur un projet en 2012 pour 221746€, l'amortissement exceptionnel du site d'Egarande à disposition de La sauvegarde 42 pour 110 000€.

E. – Autres informations

1 - Effectif moyen (en équivalent temps plein)

Catégorie	Personnel salarié
Cadre	3,4
Non Cadre	1,0
Total de l'effectif	4,4

2 – Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 206-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 97 380€.

3 – Information concernant le Compte Personnel de Formation

C.P.F.	Volume d'heures
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	104,86
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande de salariés	104,86

4 - Information sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2018 s'élève à 5 000€ H.T.

F. Compte d'emplois annuel des ressources collectés auprès du public

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005 qui décrit les modalités retenues pour le compte emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n°91-772 du 7 août 1991.

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est conforme au nouveau modèle homologué par l'Arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

2018 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOI

EMPLOIS	Emplois de N = comptes de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		165 304
1 - MISSIONS SOCIALES¹	1 725 458	170 930	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	213 662	213 662
1.1. Réalisées en France	135 006	69 526	1.1. Dons et legs collectés	50 950	50 950
- Actions réalisées directement	14 432	14 432	- Dons manuels non affectés	50 470	50 470
- Versements à d'autres organismes agissant en France	120 574	55 094	- Dons manuels affectés	480	480
1.2. Réalisées à l'étranger	1 590 452	101 403	- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement	1 273 523	81 197	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	316 929	20 207	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	162 712	162 712
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	162 724	26 581	2 - AUTRES FONDS PRIVES	517 657	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	123 512	20 176	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	619 881	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	29 409	4 804	4 - AUTRES PRODUITS	148 688	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours	9 803	1 601			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	98 874	16 151			
SOUS-TOTAL		213 662			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 987 057		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 499 888	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	325 240	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	68 933		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	103 830	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	127 031	
V - TOTAL GENERAL	2 055 990		VI - TOTAL GENERAL	2 055 990	213 662
VI - Part des acquisitions d'immeubles brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		213 662	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		213 662
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		165 304

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales		Bénévolat	
Frais de recherche de fonds		Prestations en nature	

1 - Définition des missions sociales

PE&D est une ONG de développement dont la mission consiste à concevoir et mettre en œuvre des projets qui permettent *d'améliorer les conditions de vie, de santé et d'éducation des enfants particulièrement défavorisés*, et de manière indissociable, de leurs mères et plus largement des communautés dont ils font partie.

PE&D se définit comme un opérateur direct de projets de développement. Ses actions prennent en compte les besoins et les aspirations des bénéficiaires, suscitent leur participation. PE&D veille à l'ajustement permanent des projets à la réalité du terrain.

La définition d'actions pérennes est une préoccupation présente dès la conception de projets à travers la recherche d'une approche pragmatique, d'une économie de moyens et le renforcement des capacités des bénéficiaires.

Les secteurs de la Santé, de l'Education et du Travail social, dits « prioritaires », constituent le cœur de métier de PE&D, pour lesquelles l'association détient une expertise propre et un savoir-faire. Sur les projets de développement intégré, lorsque les besoins nécessitent de mettre en œuvre des activités dans les secteurs de l'Eau, de l'Agriculture ou du Développement Economique, PE&D recherche et conclut des partenariats avec d'autres organisations.

Le développement étant le résultat combiné des efforts des communautés, des autorités locales, des ONG locales et des services publics, PE&D cherche à établir une véritable coordination entre tous les acteurs pour la mise en place des activités.

PE&D aide les ONG locales partenaires à se professionnaliser dans leur domaine de compétences et les soutient institutionnellement de manière à ce qu'ils poursuivent ensuite leurs activités de manière autonome, voire indépendante.

PE&D n'exclut pas d'intervenir pour une urgence qui surviendrait sur ses lieux d'implantation.

2 - Définition des ressources issues de la générosité du public

Ce sont :

- les dons ponctuels des particuliers (selon la demande des donateurs, ils sont affectés ou non à un projet).
- les dons mensuels des particuliers

3 - Règles d'affectation et répartition des coûts et ressources

Dépenses de missions sociales :

- Les coûts des missions sociales réalisées en France en 2018 sont constituées pour l'essentiel de l'amortissement exceptionnel constaté sur le bâtiment d'Egarande pour 110k€. Ce bâtiment était mis à disposition d'une association de protection de l'enfance qui n'a pas respecté ses obligations d'entretien. En dédommagement, nous avons reçus 65k€ de cette association.

- Les dépenses directes des missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses courantes réalisées sur le terrain ainsi que les coûts de personnel volontaire (VSI) et le personnel local.
- Les dépenses indirectes des missions sociales concernent les frais de personnel du siège : les chefs de secteur et le directeur général. Le calcul du coût de ces derniers se fait sur la base du déclaratif du temps passé sur les missions.

Après utilisation des subventions affectées, le solde de ces emplois est financé par des ressources collectées auprès du public pour 171k€.

Frais de recherche de fonds :

- Frais d'appel à la générosité du public :
 - Les coûts de réalisation et d'envoi du bulletin trimestriel, calculés en fonction du nombre de pages du bulletin sur lesquels PE&D sollicite la générosité du public.
 - Les frais bancaires liés aux dons en ligne
- Frais de recherche des autres fonds privés :
 - Coût des personnes chargées de la recherche de fonds, calculé sur la base du déclaratif du temps passé à cette recherche.
- Charges liées à la recherche de subventions & autres concours publics :
 - Coût du directeur calculé sur la base du déclaratif du temps passé à cette recherche.

Frais de fonctionnement :

- Coût du directeur (calculé sur la base déclaratif du temps passé à l'administration et la gestion générale)
- Coût du personnel financier et administratif au siège
- Frais généraux du siège.

Le financement des coûts de fonctionnement et de recherche de fonds est assuré par les frais administratifs perçus sur les subventions, des subventions directement affectées, les recettes des événements et autres produits divers. Le solde, est financé par les collectes auprès du public dans la limite de 20% des dites collectes.

En 2018 les frais de fonctionnement et de collecte de fonds se sont élevés à 262k€ et sont financés par les collectes auprès du public pour 43k€.

4 - Contributions volontaires en nature

En 2018, 44 bénévoles ont participé à l'activité de l'association, en consacrant 419 jours au support des activités du siège ou du terrain.

Compte tenu de la diversité des activités menées, une valorisation monétaire est peu fiable. Par prudence, PE&D ne les comptabilise pas.



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Planète Enfants & Développement

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Association Planète Enfants & Développement

53 boulevard de Charonne - 75011 Paris

Ce rapport contient 2 pages

Référence : BB/YD/AF/KD



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Planète Enfants & Développement

Siège social : 53 boulevard de Charonne - 75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Association Planète Enfants et Développement,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 21 juin 2019

KPMG S.A.

Yves Delmas
Commissaire aux comptes

Bernard Bazillon
Associé